

Arrêté électoral

Scrutin des 30 et 31 mars 2026 – Composition des bureaux de vote

Le président,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L712-3, L712-5, L712-6, L719-1 et L719-2 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code général de la fonction publique, notamment son article 32 ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 de la commission nationale de l'informatique et des libertés portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu la délibération-cadre n°03-2012 du conseil d'administration sur les inscriptions volontaires sur les listes électorales modifiée par délibération n°108-2015 du conseil d'administration du 6 novembre 2015 ;

Vu l'arrêté électoral n°2024-140 du 18 octobre 2024 portant organisation et mise en œuvre du vote électronique à l'université Bretagne Sud ;

Vu l'arrêté électoral n°2026-012 du 16 février 2026 portant règlement électoral pour l'organisation des élections générales étudiantes aux conseils centraux des 30 et 31 mars 2026 ;

Vu l'arrêté électoral n°2026-013 relatif aux candidatures recevables ;

Arrête

Article 1. Dans le cadre des élections générales étudiantes aux conseils centraux de l'UBS organisées des 30 et 31 mars 2026, la composition du bureau de vote centralisateur en charge du déroulement des opérations électorales est fixée comme suit :

- Présidente : LESCOAT Nathalie, Directrice des affaires statutaires et juridiques ;
- Secrétaire : DARLEON Laure, chargée d'affaires juridiques ;
- Assesseurs (délégués des listes candidates) :
 - CHAUVIN Hugo
 - GARNIER Corto
 - HAMMOUTENE Enzo
 - OREVE Nicolas
 - ROUET Ilia
 - ROYER--DARRAS Ilana
 - SAVARY Julien
 - SCORDIA Theo



Article 2. La cérémonie de scellement des urnes est prévue le **lundi 30 mars 2026, à 10h.**

Cette réunion est publique et se tient en visioconférence via le lien suivant :

<https://legavote.zoom.us/j/84624406536?pwd=eELVNKQehqpq0wOsjJVX1NhJGI2bd6.1>

Article 3. La cérémonie de dépouillement des urnes est prévue le **mardi 31 mars 2026, à 16h.**

Cette réunion est publique et se tient en visioconférence via le lien suivant :

<https://legavote.zoom.us/j/84624406536?pwd=eELVNKQehqpq0wOsjJVX1NhJGI2bd6.1>

Article 4. Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

David MENIER

